



Assemblée générale

Distr. générale
9 janvier 2001

Cinquante-cinquième session

Point 36 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.3 et Add.1)]

55/18. Bethléem 2000

L'Assemblée générale,

Rappelant que la ville palestinienne de Bethléem est le lieu où est né Jésus-Christ et l'un des sites de la planète les plus chargés d'histoire et de sens,

Notant que l'avènement d'un nouveau millénaire porteur d'espoir pour tous les peuples du monde continue d'être célébré à Bethléem, ville de paix,

Soulignant de nouveau l'importance extraordinaire que cet événement revêt pour le peuple palestinien, pour les peuples de la région et pour la communauté internationale tout entière, du fait de ses dimensions à la fois religieuses, historiques et culturelles,

Consciente que le projet Bethléem 2000 est une célébration multiforme qui a débuté à Noël 1999 et se conclura à Pâques 2001,

Consciente de l'aide qui est nécessaire pour mener à bien ledit projet, et reconnaissante des mesures qui ont déjà été prises pour renforcer l'engagement et la participation de la communauté internationale, y compris les pays donateurs, les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, la Commission européenne et les institutions religieuses et autres,

Rappelant la tenue à Rome, les 18 et 19 février 1999, de la Conférence internationale sur Bethléem 2000, ainsi que ses effets sur la promotion du projet Bethléem 2000 et sur la mobilisation de l'opinion publique, dans le monde entier, en faveur de cette initiative,

Se félicitant que plusieurs chefs d'État et de gouvernement et de nombreuses autres personnalités éminentes, notamment des personnalités religieuses, aient participé aux célébrations à Bethléem, et saluant la façon dont les Palestiniens ont préparé cette manifestation,

Se félicitant du pèlerinage historique que S. S. le pape Jean-Paul II a effectué en Terre sainte à l'occasion du Jubilé de l'an 2000, de sa visite historique des Lieux saints à Bethléem et de l'importante communication qu'il a faite place de la Nativité,

Constatant qu'il faut que la situation dans la région de Bethléem change immédiatement, en particulier pour que la liberté de circulation y soit assurée,

Soulignant qu'il faut que les fidèles de toutes les confessions et les visiteurs de toutes les nationalités puissent accéder librement et sans restriction aux Lieux saints à Bethléem,

Exprimant de nouveau l'espoir que le processus de paix au Moyen-Orient sera mené à bien et qu'un règlement définitif interviendra entre les parties palestinienne et israélienne, de façon que le millénaire puisse être célébré comme il convient dans un climat de paix et de réconciliation,

1. *Se réjouit* de cette célébration historique de portée mondiale et de ce début du troisième millénaire qui symbolise pour elle l'espoir de paix que partagent tous les peuples de la Terre;

2. *Manifeste son appui* au projet Bethléem 2000 et salue les efforts entrepris à cet égard par l'Autorité palestinienne;

3. *Prend note avec gratitude* du soutien apporté par le monde entier au projet Bethléem 2000 et demande à l'ensemble de la communauté internationale, y compris au secteur privé, de maintenir son appui et son engagement en faveur du projet, afin d'assurer le succès du projet et de cette manifestation extraordinaire;

4. *Prie* le Secrétaire général de continuer à mobiliser les organisations et institutions compétentes des Nations Unies pour qu'elles intensifient l'action qu'elles mènent en vue d'assurer le succès du projet Bethléem 2000;

5. *Décide* de clore à la présente session l'examen de la question intitulée «Bethléem 2000».

*54^e séance plénière
7 novembre 2000*